Recommandations de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 29 532 600 francs, soit:

– un crédit de 28 284 600 francs destiné à la construction d'un groupe scolaire complet, ainsi que d'équipements de quartier, tels que deux espaces de vie enfantine (crèches) et des locaux pour le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), situés à l'intérieur du périmètre des Ouches, délimité par la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches, sur les parcelles 1485 à 1494, 3405 à 3406, plan 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
– un crédit de 1 076 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire et en jeux d'enfants pour le préau scolaire;
– un crédit de 172 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et jeux, ainsi qu'en matériel informatique pour les deux espaces de vie enfantine (crèche et crèche d'accueil).

RECOMMANDATIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 11 février 2003 dans le rapport PR-238 A)

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif les deux recommandations suivantes accompagnant le vote du projet d'arrêté du rapport PR-238 A:

- d'œuvrer à la mise en zone de rencontre de la rue Camille-Martin et du chemin des Ouches, comme cela a été évoqué avec les diverses associations de quartier et de parents;

- de faire procéder à une expertise géobiologique du terrain sur lequel seront construits les espaces de vie enfantine et classes compris dans la PR-238, à construire sur le site des Ouches.